

A brûle pourpoint

DRUMMONDVILLE — Une soirée d'information face au cours pour le perfectionnement des aides-familiales est organisée pour mercredi le 3 novembre au sous-sol de l'église St-Simon. Cette soirée débutera à 8 heures.

Un jeune homme de Drummondville-Sud, dont nous ne pouvons pour le moment divulguer l'identité, a été retrouvé sans vie vers 12h35 lundi matin, dans la demeure de ses parents. Cet individu était âgé de 22 ans et était avantageusement connu des sportifs drummondvillois.

M. Robert Côté, fils de M. Paul Côté, président-fondateur du club les Francs de Drummondville, sera le conférencier invité ce soir au motel Le Dauphin, où sera servi le souper hebdomadaire des membres du club Rotary. Robert Côté sera accompagné de son copain Joël Chabot et entretiendront leur auditoire des péripéties de leur dernier voyage en Amérique du Sud.

M. Gaston Hardy, M. René Laporte, M. Camille Mc Kenzie ainsi que M. Jean-Paul Campbell ont représenté le club Rotary à la villa Bel-Humeur de St-Eugène, dimanche après-midi, où Mme Amédée Gélinas a célébré son centième anniversaire de naissance.

La prochaine clinique de puériculture et d'immunisation contre la diphtérie, coqueluche, tétanos, polio, varicelle et rougeole aura lieu cet après-midi à compter de 1h30 au bureau de l'Unité sanitaire de Drummondville, du 345 Marchand.

Réal Lamothe est pratiquement méconnaissable depuis quelques jours. Le propriétaire de l'école de judo Drummond a effectivement changé sa façon de se peigner les cheveux. Il faut admettre que l'ami Réal est beaucoup plus dans le vent comme ça...

"Pourquoi les églises se vident-elles ? Le père Paul Marchand, directeur du centre de renouveau chrétien traitera de cette question au cours de la semaine, à la maison Reine des Cœurs.

Les paroissiens du secteur St-Jean-Baptiste ont eu l'opportunité d'assister à un montage audio-visuel sur la campagne annuelle de charité de la Fédération des œuvres, avant chacune des messes dominicales. Ce montage audio-visuel était présenté par M. Lucien Couture, président de la campagne pour le comté de Drummond.

Les membres du club auto Drummond ont vécu une expérience inoubliable en fin de semaine à la piste d'accélération Sanair où avait lieu un slalom automobile. Il serait superflu d'ajouter des commentaires semble-t-il...

Les militants libéraux et les représentants des municipalités du comté de Drummond qui ont assisté à la dernière conférence d'information du ministre-député Pinard ont été enchantés du montage audio-visuel préparé par l'attaché de presse du ministre, M. André Boulanger. Les réalisations de Me Pinard étaient illustrées de quelque 300 diapositives.

M. Roger Lauzon, représentant de la brasserie Molson pour Drummondville et la région collabore toujours aussi étroitement avec les mouvements charitables et sportifs. Ainsi, il a prêté sa salle pour servir de point de ralliement aux bénévoles de la dernière campagne de la Croix Rouge.

On ignore encore les motifs qui ont poussé des vandales à fracasser la vitrine du bureau de Drummondville de La Tribune. S'agit-il d'une vengeance personnelle ou d'un pur acte de vandalisme ? C'est ce que nous saurons à la suite de l'enquête menée actuellement par la sûreté municipale.

Piéton happé par une auto

DRUMMONDVILLE (ALR) — Un jeune homme a été grièvement blessé à Drummondville, alors qu'il a été renversé par une automobile.

Il s'agit de René Langlois, fils de M. Roméo Langlois, domicilié au 1160 de la rue Duhaime, à Drummondville-Sud. L'accident est survenu vers les 7 heures 15 du soir. Le jeune Langlois traversait le Boulevard Lémire, à l'intersection de la rue Beaudoin, lorsque l'automobile conduite par M. Roger

Labonté, du 2660 rue Duhaime, l'a happé au passage.

L'accidenté a subi diverses fractures au côté gauche, soit à l'épaule, au bras et à la jambe. Son transport à la clinique d'urgence de l'hôpital Ste-Croix de Drummondville a été assuré par les ambulanciers de la maison Houle et Frères.

Les constatations d'usage ont été effectuées par les agents André Gauthier et Clairmont Gagné de la police municipale de Drummondville.

St-Paul accumule deux points

DRUMMONDVILLE (JM) — L'équipe du capitaine Gêrald Hains de St-Paul de Chester s'est méritée deux victoires successives pour mordre la poussière devant les troyens de St-Georges de Windsor en finale, lors de la présentation du dernier programme du circuit de souk à la corde Molson disputé à Tingwick devant plus de 500 personnes.

A l'exception de St-Georges qui n'a pas encore rencontré son "Waterloo" et qui a neuf points au classement toutes les autres équipes se talonnent de près et devant l'efficacité des

équipes en lice, bien malin serait celui qui pourrait prédire le classement final de la saison. St-Norbert a 3,5 points d'accumulation, St-Paul et Ham Nord trois chacun, Tingwick et Wotton deux chacun. St-Camille suit avec 1,5 point pendant que la formation de St-Fortunat a médioré sans cesse son équipe en vue de décrocher son premier point.

M. Guy Bureau a fait savoir hier en fin d'après-midi, que St-Paul de Chester serait le théâtre de la prochaine rencontre du circuit, jeudi le 4 novembre à 8h30.

Plus juste répartition des taux réclamée par trois compagnies

DRUMMONDVILLE (RG) — Trois compagnies de téléphone indépendantes du centre du Québec appuient leur association dans ses réclamations d'une plus juste répartition des augmentations de taux.

Il s'agit de la firme Téléphone Bon-Conseil, propriété de M. Ronald Guévremont, de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Téléphone Guévremont, propriété de M. Omer Guévremont, de Ste-Brigitte, et de Téléphone Warwick qui appartient à un groupe d'actionnaires.

L'Association des compagnies de téléphone indépendantes du Québec a tenu son assemblée générale à Québec et désire cette plus juste répartition de taux récemment acceptée par la Commission canadienne des transports en faveur de la compagnie Bell. Les compagnies indépendantes sont actuellement au nombre de 28 au Québec alors qu'elles étaient 325

il y a quelques années, la plupart ayant été acquises par la firme Bell Canada.

Il semble cependant que ce phénomène d'acquisition soit terminé et que le réseau québécois de compagnies de téléphones pourrait être considéré comme une entité administrative, répartissant les profits en proportion des investissements des compagnies et selon les services fournis aux abonnés.

Pour sa part, le ministre des Communications, M. L'Allier, songerait à créer des mécanismes de consultation auprès de la population avec la collaboration des compagnies de téléphones et des entreprises de cablovision. On envisage des rencontres régionales, ou une commission parlementaire ou encore des audiences populaires en ce qui a trait aux projets de la nouvelle politique des communications.

Cinq membres de l'ancienne équipe réélus

Le maire garde son siège

DRUMMONDVILLE (JM) — Cinq candidats sortants ont été réélus au conseil municipal



Philippe Bernier



Roger Prince



Laval Allard



J. A. Michaud



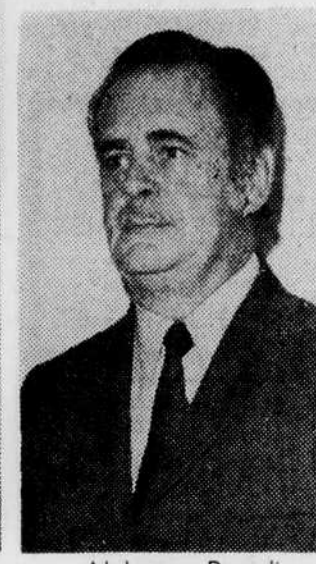
Lindor Letendre



Lucien Couture



Roger Marier



Alphonse Paradis

Un seul élu du Parti civique

Letendre, J.-Adelard Michaud, Laval Allard et Roger Prince. Pour leur part, les

Trois indépendants au conseil

Roger Marier du Parti civique ont obtenu un premier mandat pour siéger aux assemblées du conseil municipal.

M. Philippe Bernier

Le maire sortant, M. Philippe Bernier, a obtenu un deuxième mandat avec une majorité de 970 voix.

M. Bernier qui a fait son entrée à l'hôtel de ville de Drummondville en mai 1962 et qui avait été élu premier magistrat en octobre 1965 a reçu un grand total de 7,633 votes comparativement à 6,663 pour son opposant M. Jules Dupuy du Parti civique.

A l'échevinage

M. Lindor Letendre a obtenu un deuxième mandat comme conseiller municipal de la cité de Drummondville. M. Letendre qui avait posé sa candidature au siège no 1 a obtenu 5,030 voix, soit 1,033 de plus que son opposant M. Pierre Brunelle du Parti civique.

M. J.-A. Michaud a triomphé au siège no 2 avec une majorité de 373 voix disposant de ses deux adversaires, M. Léandre Couture du Parti civique et de M. Hervé Savoie, candidat indépendant. M. Michaud a totalisé 3,843 voix, comparativement à 3,470 pour M. Couture et 1,781 pour M. Savoie.

M. Laval Allard a été réélu au conseil municipal pour un deuxième mandat lorsqu'il a obtenu une majorité de 610 voix. M. Allard a reçu un total de 4,864 votes contre 4,254 pour M. Raymond Poisson du Parti civique.

Parti civique

M. Roger Marier a été le seul candidat du Parti civique à obtenir un premier mandat, lorsqu'il a totalisé 5,279 votes contre 3,839 pour son opposant M. Raymond Luneau, conseiller sortant. M. Marier qui a triomphé avec une majorité de 1,440 a été en avance dans 55 des 66 bureaux de vote.

Le candidat indépendant M. Alphonse Paradis, qui avait posé sa candidature au siège no 5 a lui aussi obtenu un premier mandat pour siéger au conseil municipal. M. Paradis a obtenu 4,605 votes soit seulement 118 de plus que son opposant M. Roland Nadeau du Parti civique.

Plus forte majorité

M. Roger Prince, conseiller sortant, est celui qui a obtenu la plus forte majorité de la journée. M. Prince, candidat au siège no 6, a reçu 5,538 voix comparativement à 3,605 pour M. Paul Leclerc du Parti civique. M. Prince a triomphé avec une majorité de 1,933 voix.

M. Jean-Paul Gêneroux, candidat indépendant au siège no 7 a été élu avec une majorité de 403, 4,673 votes sont allés à M. Gêneroux et 4,270 à son adversaire M. Roger Leclair du Parti civique.

Finalement, M. Lucien Couture, candidat indépendant au siège no 8, s'est lui aussi vu confier un premier mandat à titre de conseiller municipal. M. Couture a récolté 4,514 votes. M. Marcel Jovay du Parti civique 3,095 et M. Sylvio Fournier, candidat indépendant 1,420.

L'élection aura coûté \$25,000

A peine 53% des électeurs se sont rendus aux urnes

DRUMMONDVILLE (RG) — Quelque 53 p.c. des 17,870 drummondvillois habilités à voter se sont présentés aux urnes hier afin d'élire leur nouveau conseil municipal.

Contrairement à ce qu'on avait prédit dans les milieux politiques, la population n'a pas répondu en aussi grand nombre, soit environ 60 p.c. Aux dernières élections municipales, un total de 57 p.c. des électeurs s'étaient prévalus de leur droit. Il semble cependant que cette première votation sous la nouvelle loi des cités et villes ait été la plus calme qu'on ait connue depuis le début de la cité de Drummondville.

Le président d'élection a souligné que la population avait grandement collaboré et il a ajouté que les drummondvillois avaient encore une fois démontré leur savoir vivre et leur civisme. M. Laurent Bernier a également félicité les candidats élus et ceux qui ont été défaits, soulignant leur esprit sportif.

\$25,000

Le greffier et président d'élection, M. Laurent Bernier a également dévoilé que le coût de cette élection s'élèverait à environ \$25,000 étant donné le très grand nombre de candidats (20) et le fait que tous les sièges étaient contestés. Une énumération des citoyens de 21 ans et plus a d'ailleurs été nécessaire pour suivre la nouvelle loi électorale qui permet le vote à

cette catégorie de citoyens à la condition qu'ils demeurent dans la municipalité concernée depuis au moins un an.

M. Bernier a souligné qu'aucun problème majeur n'avait été soulevé dans les 66 bureaux de votation distribués dans 13 écoles du territoire de la cité de Drummondville. A la fermeture des bureaux de scrutin à six heures hier soir, plus de

9,400 personnes s'étaient présentées aux urnes. Le scrutin a alors été dépouillé et complété dans les différents bureaux de votation et le résultat est parvenu ensuite à l'hôtel de ville. La première boîte a fait son apparition à 7h. 40 et ce n'est que vers 10 heures que tous les résultats ont été connus.

Le candidat qui a subi la plus cuisante défaite a été le con-

seiller sortant M. Raymond Luneau qui a été remplacé par le seul candidat du Parti civique à être élu, M. Roger Marier. Le conseiller Roger Prince a obtenu la plus grosse majorité. En terminant, le président d'élection a souligné la collaboration de son personnel, Mme Gisèle Chagnon, M. Jean-Guy Moreau, Mme Nicole Bédard et Mlle Denise Pelchat.

Mandat axé sur la participation de la population à la politique municipale

DRUMMONDVILLE (RG) — "La cité de Drummondville ne préconise pas une politique de gauche ni de droite, nous voulons et nous exigeons être toujours en avant pour que Drummondville demeure la ville-cié au Québec".

C'est ce qu'a déclaré le maire Philippe Bernier à la suite de sa réélection à ce poste pour un second mandat. Il a souligné à la suite du dépouillement du scrutin qui lui a donné une faible majorité de 970 voix sur son adversaire chef du Parti civique M. Jules Dupuy, que ce mandat qui débutait axé sur la participation positive de la population à la vie municipale.

Il a terminé en remerciant

tous ses collaborateurs, organisateurs et en lançant qu'il faudra travailler dans l'unité pour le progrès de Drummondville.

Autres candidats

Les autres candidats élus, ont également remercié leurs supporters et plus particulièrement M. Roger Marier qui a déclaré: "ce soir le Parti civique entre à l'hôtel de ville; il continuera son travail et je tâcherai de convaincre mes collègues du bon de notre programme et de le mettre en application autant que possible".

M. Marier a ajouté qu'il collaborerait au possible avec le conseil actuel afin de remplir le mandat que lui avait donné la population. M. Roger Prince,

qui entreprend sa 23e année dans la politique municipale a mentionné que si la population lui avait donné la plus grande majorité c'est qu'elle s'attendait à beaucoup de sa part, ce qu'il considère être une grande responsabilité.

De son côté M. Lucien Couture, candidat indépendant a félicité la population pour avoir choisi ses nouveaux administrateurs et spécialement M. Prince dont il a souligné les qualités en administration. Il a également félicité le candidat défait, conseiller sortant, M. Raymond Luneau pour tout le travail qu'il avait accompli au cours des dernières années. Il a déploré que sa vie privée ait été mêlée à la campagne.

Croix Rouge



La campagne annuelle de la Croix-Rouge va bon train si l'on en juge par les premiers résultats de la journée des clubs sociaux. Les maires des villes de Drummondville et Drummondville-Sud ont égale-

ment remis les donations des villes-soeurs. Dans l'ordre, MM. Philippe Bernier, maire de Drummondville, André Biron, président de la campagne et Roger Parenteau, maire de Drummondville-Sud.

(Photo La Tribune, Drummondville)

100e anniversaire de naissance de Mme Amédée Gélinas de St-Eugène

ST-EUGENE (JM) — Le petit village de St-Eugène dans le comté de Drummond était en fête hier après-midi. Et pour cause, puisque une des résidentes de ce village, située à environ une quinzaine de milles de Drummondville, a célébré son 100e anniversaire de naissance.

Plusieurs personnes se sont réunies à la villa Bel-Humeur de St-Eugène, hier après-midi, où une fête avait été organisée à l'intention de Mme Amédée Gélinas, à l'occasion de son 100e anniversaire de naissance.

Mme Gélinas, née Rose-Anna Paul-Hus, a vu le jour le 31 octobre 1871, dans le village de St-Bonaventure, dans le comté de Yamaska. Mariée, elle a toujours demeuré à St-Guillaume, sur une ferme, où elle allait traire les vaches et où elle cultivait un grand jardin. Elle réside, depuis déjà 18 mois, à la villa Bel-Humeur de St-Eugène, et se dit très heureuse d'y être, et trouve le personnel très gentil à son égard.

Mme Gélinas qui, soit dit en passant, est très alerte pour son âge, a donné naissance à 12 enfants, dont neuf sont encore vivants. Quatre demeurent aux États-Unis, deux à Sorel, deux dans la métropole, et un à St-Guillaume. Elle compte 48 petits-enfants et 44 arrière petits-enfants.

La centenaire a royalement été fêtée hier après-midi, à la

villa Bel-Humeur de St-Eugène. Pour elle, la journée du 31 octobre 1971 demeurera gravée dans sa mémoire, et hier, elle a même avancé que cette journée était plus importante que celle de son mariage.

Il va sans dire que le centième anniversaire de naissance de Mme Amédée Gélinas n'est pas passé inaperçu, et plusieurs personnes lui ont fait parvenir des télégrammes de félicitations au cours des derniers jours.

Notons, entre autres, ceux de M. Pierre Elliot Trudeau, premier ministre du Canada, M. Robert Bourassa, premier ministre de la province de Québec, M. Hughes Lapointe, lieutenant-gouverneur, la reine Elizabeth II, M. Gabriel Loubier, chef du parti conservateur, M. Claude Castonguay, ministre de la famille et du bien-être, M. Claude Forget, sous-ministre adjoint de la famille et du bien-être, Mgr Albertus Martin, M. Philippe Bernier, maire de la cité de Drummondville, M. Camille Samson, chef du ralliement créditiste du Québec, M. Nicholas Beaulieu, directeur général de la Société nationale des Québécois, M. Majella Croteau, directeur-général de la Chambre de commerce du comté de Drummond, M. Camille Laurin, chef parlementaire du Parti québécois, M. Bernard Messier, président du club Richelieu de Drummondville.

Travaux d'élargissement du Boulevard Lemire terminés d'ici le 15 décembre 1971

DRUMMONDVILLE — Les travaux d'élargissement du boulevard Lemire, de l'ordre de \$825,849.59, seront terminés d'ici le 15 décembre.

La partie de Grantham-Ouest du projet conjoint avec la cité de Drummondville et le ministère de la Voirie, soit les travaux d'égouts et d'aqueduc, devrait être terminée le 15 novembre. La firme Transport Drummond qui a obtenu les deux soumissions, prévoit être en mesure de faire la seconde partie, soit l'élargissement même de la voie de circulation appelée à devenir une route de ceinture, d'ici le 15 décembre.

Mentionnons qu'en accord avec les ingénieurs municipaux et du ministère de la Voirie, l'élargissement demeurera en pierres concassées cet hiver et ne sera pas ouvert à la circulation. On entretien-

dra donc que la partie existante du boulevard Lemire, tandis que le pavage définitif et la démolition de l'ancien se feront au printemps.

La ville de Drummondville-Sud profitera également de ces travaux pour raccorder ses égouts et aqueduc à ceux de la cité, afin de desservir le quartier du boulevard Jean-de-Brébeuf, soit la partie de la ville-sœur située entre le boulevard St-Joseph et le boulevard Lemire.

La part de la cité de Drummondville dans ces travaux est de \$83,600, tandis qu'il en coûtera \$426,614 à la municipalité de Grantham-Ouest pour raccorder ses égouts et aqueduc à ceux de Drummondville. Pour sa part, le ministère de la Voirie dépensera quelque \$399,325.59 pour les travaux de terrassement et de pavage.

En quelques lignes

VICTORIAVILLE — Le PQ du comté d'Arthabaska aura bientôt son propre journal dans le comté, et l'économiste Parizeau doit venir dans la région pour rencontrer les membres de ce parti bientôt...

Le club Kiwanis de Victoriaville recevra demain soir, à son souper hebdomadaire, l'abbé Fernand Noël, directeur du Comité d'information chrétienne... Il parlera des mass-média...

Il y aura une clinique de sang à l'école Ste-Jeanne d'Arc de Warwick demain après-midi, de 2 à 5, et de 7 à 9 heures... On compte réunir 175 bouteilles de sang...

Le maire de Warwick, M. Richard Fortier, rencontrera les membres de la presse jeudi après-midi afin de leur faire visiter les nombreux travaux de voirie en cours dans la municipalité...

Le notaire Gilles Boucher sera le conférencier invité, ce soir, au club Optimiste... Il sera là à titre de lieutenant-gouverneur du mouvement pour le district...

Le mouvement Sobriété des Bois-Francs donnera une conférence de presse jeudi après-midi au restaurant Le Voyageur... On fera alors connaître les détails de la Semaine de sobriété, qui aura lieu du 7 au 13 novembre, dans la région...

Jacques Héneault, le président de la campagne de la Croix Rouge dans la région, est très optimiste... Il compte pouvoir réunir pas moins de \$4,000 en quelques semaines.

L'Association sportive "Les Runners" de Victoriaville fêtera l'Hallow'een le 6 novembre à la salle Windsor... Cette association a recruté plusieurs membres durant les derniers mois, et la principale activité sportive de la saison sera le curling...

Les policiers ont retrouvé l'automobile que le notaire Gilles Boucher s'était fait voler... Entre temps, il en a acheté une autre... Conclusion : il a une voiture à vendre...

Dans la ligue de quilles mixte du samedi, le Victoriaville Casquet et l'Abattoir Mailhot ont remporté des victoires, tandis que le Centre de couture Singer et les Naufragés faisaient match nul 2-2.

Le ministre des Richesses naturelles, M. Gilles Massé, a participé à la dégustation de bières et fromages au Club de presse Louis Francoeur. Le député André Fortin était présent, ainsi que les maires Denis St-Pierre, Richard Fortier et Arsène Tourigny.

Denis-René Lebrun a eu l'occasion de rencontrer le ministre Massé pour la première fois. Il en était très heureux car il souhaitait cette rencontre depuis longtemps. On n'a pas fini d'en entendre parler.

Pour la construction d'une aréna à la polyvalente

Une subvention de \$100,000

VICTORIAVILLE, (ML). — Le conseil de ville demandera ce soir une subvention de \$100,000 pour la construction d'une aréna à la polyvalente.

Il s'agit là d'une partie importante du projet de construc-

tion d'un Centre communautaire que l'on doit ériger sur le campus collégial. La construction de l'école polyvalente doit se faire au cours des prochaines années.

Un comité tripartite a été for-

mé entre le CEGEP, la commission scolaire et la ville, afin de construire un Centre communautaire simultanément.

La part de la ville serait de \$400,000, si le gouvernement ac-

cepte de subventionner le projet comme on l'entend.

Urbanisme

Concernant le programme d'urbanisme, la ville de Victoriaville doit accepter, à sa séance de ce soir, l'entente avec le Canadian National concernant le déplacement de la gare et des hangars qui sont situés dans le centre-ville. Tous ces bâtiments doivent être logés près du parc industriel.

On projette également de demander au ministère de la Voirie d'accélérer les procédures afin que l'on fasse la continuation du boulevard Jutras est, afin de rejoindre la route 5 à Arthabaska. Ce travail nécessitera la disparition d'une station-service sur la rue Laurier.



TELEPHONES INDEPENDANTS — Quelques hommes d'affaires de la région ont été nommés à la direction de l'Association des compagnies de téléphones indépendants du Québec. Nous reconnaissons assis, MM. Georges Boudreau, secrétaire; Ronaldo Guévremont, président de Bon-Conseil et à l'arrière, MM. Robert Lemelin, Albert Pénin de la compagnie de téléphone de Warwick et Germain Duhaime, de la compagnie de Nicolet.

(Photo La Tribune, Victoriaville)

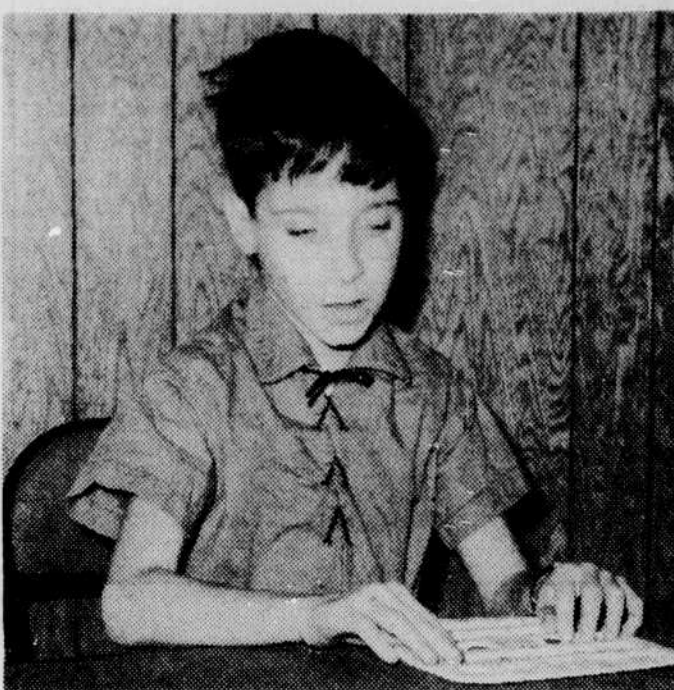
Les policiers de Plessisville rencontreront la population le 20

PLESSISVILLE, (GAB) — Le président, M. Raymond Gosselin, et les membres de la Fraternité des policiers de Plessisville recevront le public le samedi, 20 novembre, pour une manifestation récréative. Un changement a été apporté à ce qui avait été prévu pour le lieu de cette activité.

Un grand nombre de personnes ayant déjà exprimé le désir de prendre part à la soirée, les organisateurs ont décidé de retenir les vastes locaux de la salle LE BOURGEOIS où l'on aura l'espace voulu pour accommoder tout le monde. La fête n'aura donc pas lieu à l'hôtel de ville comme annoncé dernièrement.

Double but

Cette manifestation du samedi, 20 novembre, à la salle LE BOURGEOIS, organisée par la Fraternité des policiers de Plessisville, a un double but, précise M. Raymond Gosselin. On désire recueillir des fonds pour les activités et les oeuvres financées par la Fraternité des policiers et permettre à la population de rencontrer les policiers en dehors de leurs heures de travail. La soirée du samedi, 20 novembre, est l'occasion toute trouvée pour rencontrer les policiers, causer familièrement avec eux, établir des liens d'amitié, ajoute M. Gosselin. Ces prises de contacts entre policiers et ceux qu'ils ont pour mission de protéger ne peuvent qu'être profitables pour tous, déclare le président de la Fraternité des policiers de Plessisville.



CLUB DE LA BONNE HUMEUR — Les membres du club de la Bonne Humeur se sont récréés à souhai, lors de la fête organisée à leur intention. Ici, le jeune Yves Labarre joue au bingo en se servant d'une carte marquée en braille.

(Photo La Tribune, Victoriaville)

Une fête pour les aveugles

VICTORIAVILLE (ML) — Le club de la Bonne Humeur, qui réunit les aveugles et les handicapés physiques de la région vient de tenir une fête au cours de laquelle pas moins de 50 personnes ont pris part à des jeux et autres activités récréatives.

La présidente du club de la Bonne Humeur est Mlle Margot Paris et la vice-présidente Mme Jacques Labarre. Le trésorier est Jean-Paul Cormier.

la secrétaire Diane Boisvert. Les directeurs sont Normande Carpentier, Jean-Paul Laroche et Jean-Guy Gagné.

La fête a débuté à 4 heures de l'après-midi par une période de chants suivie du souper. Durant la soirée, les membres ont été invités à jouer au bingo. On utilisait des cartes marquées de l'orthographe braille pour les aveugles.

Le conseiller Gaston Dunn représentait le conseil de ville à cette fête.

Trois nouvelles ligues de fer à Warwick cet hiver

WARWICK, (ML) — Trois nouvelles ligues de fers, qui évolueront à l'intérieur, durant les mois d'hiver, viennent d'être créées à Warwick.

Le bureau de direction est présidé par M. Léo Faucher. Le secrétaire-trésorier est Yvon Croteau, et les directeurs sont MM. Jean-Claude Beauregard, Jean-Claude Leroux, Onil Bergeron, Yvon Côté, Roland Lambert, Jean-Paul Pénin, Lionel Provencher et Alain Gourde.

Les trois ligues évolueront sous le nom de la Ligue d'hiver Molson. Les joutes auront lieu le lundi, le mercredi et le jeudi soir, trois sections distinctes ont été mises sur pied. La ligue du lundi soir comprend 4 équipes. Le Centre Récréatif est piloté par Lionel Provencher; le Warwick Wol-

len, par Onil Bergeron; Jean-Paul Pénin Plomberie, par J.-Paul Pénin et la Dominion Comb and Novelty par Jean-Claude Beauregard.

La ligue du mercredi soir est réservée aux dames, et les quatre équipes qui la composent sont le Beaudoin Chaussure, dirigé par Mme Pierrette Beaudoin; Imprimerie Ling, dirigée par Mme François Bernier; le CBR dirigé par Mme Doris Desruisseaux, et le Lock Port Feit dirigé par Mlle Yolande Noël.

Dans la ligue du jeudi soir, les quatre formations seront la Maison Funéraire Desrochers du capitaine Jean-Claude Leroux, le Tricot Warwick, dirigé par Yvon Côté; le Co-Op, dirigé par Alain Gourde, et la Sûreté Municipale, dirigé par Roland Lambert.

Association des compagnies de téléphone: directeurs élus

WARWICK, (ML) — Quelques hommes d'affaires de la région ont été choisis comme directeurs de l'Association des compagnies de téléphone indépendantes du Québec, lors du récent congrès.

M. Ronaldo Guévremont de Notre-Dame-du-Bon-Conseil a été élu président pour un troisième terme. Les autres directeurs seront MM. Germain Duhaime de la Compagnie de Téléphone de Nicolet, Albert Pénin, de la Compagnie de Télé-

phone de Warwick et Marc Fournier de Valcourt.

La direction se compose également de MM. Gaétan Pénin de St-Méthode, Claude Boyer de Venise-en-Québec; Robert Lemelin de Sept-Îles et Charles Mercier de Rimouski, de même que M. R. A. Tanguay, de St-Jean.

Le conférencier invité lors du banquet de clôture était le ministre des Communications M. Jean-Paul Lallier. Il a laissé entendre à ses hôtes que son ministère étudie présentement

différentes formules de consultation qu'il voudrait voir instaurer pendant la mise en place de la politique gouvernementale des communications.

"Que ce soit par des rencontres régionales, par une commission parlementaire, ou encore par la tenue d'audiences populaires" a souligné M. Lallier. "La collaboration des compagnies de téléphone comme des entreprises de cablovision sera la bienvenue dans ce domaine".

Inauguration du Centre communautaire de Warwick

WARWICK (ML) — C'est samedi soir que l'on procédera à l'inauguration du nouveau Centre communautaire et récréatif de Warwick, en présence des autorités de la région.

L'ex-ministre du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, qui a été impliqué dans le lancement du projet, M. Gabriel Loubier, nouveau chef du parti Unité-Québec, a été invité et pourrait bien être présent à cette cérémonie.

C'est le comité de direction de l'aréna qui a préparé le programme de la fête. Elle débutera par la célébration Eucharistique à 8 heures du soir, puis il y aura bénédiction

des lieux par le curé Deshar-nais.

Les autorités présentes seront le ministre des Richesses naturelles, M. Gilles Massé; le député fédéral André Fortin; le maire de Warwick M. Richard Fortier; le maire du Canton de Warwick, M. Edouard Deshar-nais et le président du comité de l'aréna M. Jean-Charles Perreault.

Toute la population de la ville est également invitée gratuitement à un cocktail et une danse qui auront lieu dans l'aréna, après la bénédiction. Pour les plus jeunes il y aura discothèque sur la patinoire et les adultes se récréeront au son d'un orchestre dans la salle attenante.

Le système de réfrigération de la glace a été mis en marche hier et on compte que la surface sera propre au patinage avant la fin de semaine.

La chasse au trésor

VICTORIAVILLE (ML) — C'est l'équipe formée de Pierre et Jean-Claude Méthot qui a remporté les honneurs de la chasse aux trésors organisée par les clubs Auto-Sport McClaren, de Warwick et Holley, de Victoriaville.

Les frères Méthot avaient inscrit une Datsun dans ce rallye. Ils ont cumulé 146 bons points durant les 110 milles du parcours. En seconde place, on retrouvait l'équipe de Colette Magnan, avec 116 points sur Renault et en troisième place, l'équipe de Clément Lambert et Yvan Caron sur Renault également, avec 112 points.

Au quatrième rang, on avait René Lavertu et l'abbé Gilles Vigneault avec 108 points sur camionnette GMC et en cinquième, Paul-Emile St-Hilaire et Diane Drouin, sur Volkswagen avec 104 points.

Victoires du restaurant Belvu et de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska dans la ligue commerciale

VICTORIAVILLE, (JR) — Le Restaurant Belvu a écrasé le club du Petit Baril 13-2 hier soir lors d'une joute régulière de la section "B" de la Ligue Commerciale de hockey.

Clément Girouard a dirigé l'attaque des vainqueurs avec le tour du chapeau alors que Normand Dubreuil, Marcel Lavoie et Bertrand Moreau y allaient d'une paire de buts chacun. Michel Brouillette, Benoît Charest, Pierre Deschambault, Raymond Gagné et Réal Villeneuve complétaient le pointage pour les vainqueurs. Pour les perdants, Claude Cadorette et

Michel Tourigny ont marqué chacun un but.

Dans le second match disputé au Centre sportif Jean-Béliveau, l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska a triomphé de l'Hôtel Huron par le pointage de 4-2. Denis Moreau a marqué deux buts tandis que Pierre Bergeron et Jules Lamontagne complétaient le pointage des vainqueurs. Gilles Fagnan et Jacques Latongne ont compté pour l'Hôtel Huron. Deux joutes seront présentées ce soir dans le circuit du président Raymond Vallancourt mettant aux prises les clubs de la section.

Assemblée annuelle du club Holstein

VICTORIAVILLE, (RT) — Le club Holstein des Bois-Francs tiendra son assemblée annuelle le 9 novembre à la salle Victoria de la plage Hamel. Les membres sont invités à partir de 9 h. 30 alors que le programme de l'assemblée sera des plus chargés.

A cette occasion, les membres pourront prendre connaissance du rapport financier de l'année et constater les nombreuses réalisations du club Holstein. On élaborera même le programme des activités pour l'an prochain.

Lors d'une conférence, le propagandiste Raymond Corriveau s'adressera aux membres pour traiter des nouvelles exigences de la classification du bétail et leurs nécessités. Consécutivement, le gérant de l'association

provinciale, M. Hermas Lajole, fera les recommandations sur le plan de la province.

Un forum animé suivra les discussions des invités précités et de plusieurs autres attendus à cette assemblée générale. Au cours d'un dîner servi par le club Holstein à ses membres, on procédera à la remise d'un trophée offert par la Meunerie coopérative agricole de Victoriaville à l'éleveur ayant obtenu la meilleure augmentation de B.C.A. de troupeau pour l'année.

Enfin, le secrétaire du club Holstein des Bois-Francs, Claude Pénin, soulignera l'importance de la participation active des membres à cette assemblée générale pour le maintien de l'excellente réputation Holstein et celle des éleveurs de la région.

Semaine d'appréciation de la jeunesse: proclamation le 6

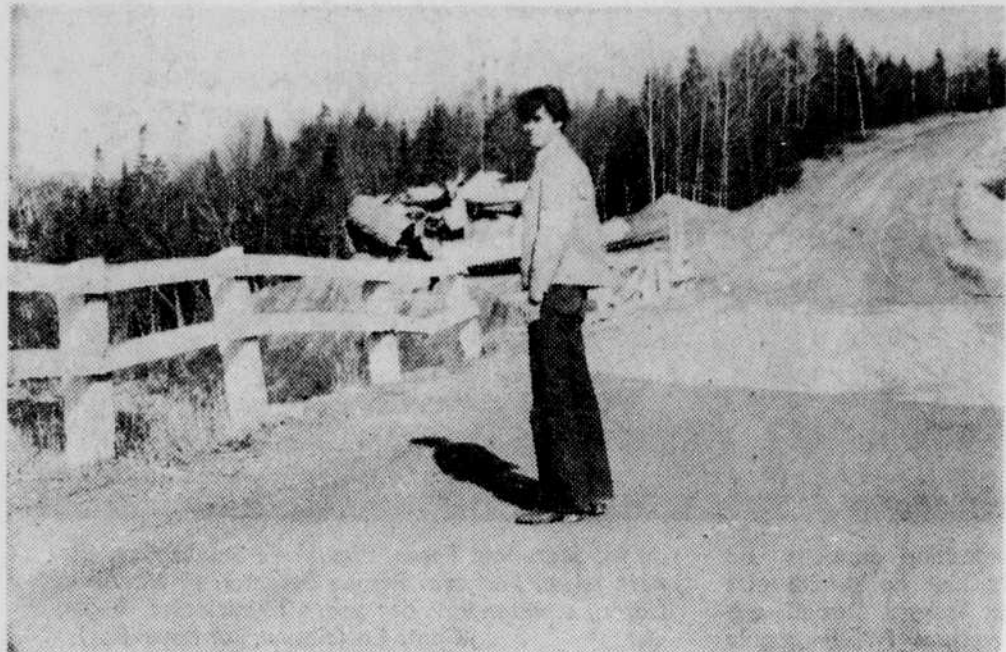
VICTORIAVILLE (JR) — C'est samedi soir, le 6 novembre, qu'aura lieu la proclamation de la semaine d'appréciation de la jeunesse sous le patronage du club Optimiste de Victoriaville. La cérémonie aura lieu au Centre de loisirs de Victoriaville, en présence des diverses personnalités de la Ville-Reine des Bois-Francs. Le thème de cette semaine organisée pour la troisième année consécutive est "Jeunesse... garantie de l'avenir".

Outre la proclamation officielle, il y aura spectacle de jazz (soirée musicale avec le groupe musical de Micheline Massier) samedi, mardi, le 9 aura lieu le souper en l'honneur des jeunes méritants soit un groupe formé de 6 jeunes qui se sont signalés dans une sphère quelconque. Samedi, le

13 novembre, aura lieu la semi-finale du gala à l'auditorium du CEGEP de Victoriaville. Dimanche soir, aura lieu le finale du grand gala et la clôture de la Semaine d'appréciation de la jeunesse.

Plusieurs membres Optimistes travaillent depuis plusieurs semaines au succès de cette semaine. Le président du groupe est Ricardo Dorcel; le président du gala est M. Christian Cantin et le régisseur de la scène, M. André Houle. Au financement, on retrouve M. René Landry, alors que Magella Corriveau s'occupe de la publicité et de la photographie. Le responsable des buffets est Valmore Dubois, alors que M. M. André Plante et Claude Boissonneault ont la responsabilité du souper de mardi, le 9 novembre.

Une légende



Depuis deux ans, on s'attend à ce que les travaux de construction d'un nouveau pont soient faits entre Notre-Dame-des-Bois et Woburn. Ce petit pont d'ailleurs a son histoire et même sa légende... (Photo La Tribune)

Victoire de 1-0 dans une joute de ballon balai

LAC-MÉGANTIC (GD) — Renaud Dallaire a marqué un but pour conduire le club Yves Carrier Meubles à une victoire de 1-0 sur les Aramis, dans une joute régulière du circuit régional de ballon balai.

Thetford Mines l'a pour sa part emporté 1-0 sur la Survivance grâce à un but marqué par Yves Poulin. Les perdants ont toutefois joué leur meilleur match depuis le début de la saison.

Le B. et B. Curb et le Co-op ont fait match nul 1-1. André Therrien a compté pour le B. et B. Curb tandis que Robert Rancourt ripostait en faveur du Co-op.

Alain Brochu a compté à deux reprises et Michel Gagnon a réussi un filet alors que Disraeli l'a emporté 3-2 sur St-Gédéon. Marcel Bégin et Lucien Bégin ont compté pour les perdants.

L'hôtel Audet et la Saison Idéale ont fait match nul au compte de 00.

Section féminine

Mené à l'attaque par Nicole Boulanger qui a marqué à deux reprises, le club Lambton l'a emporté 2-0 sur Audet.

Le Grenier-Morin et St-Ludger ont joué un match nul de 0-0 tandis que le Stornoway et le St-Robert-Bellarmin faisaient de même.

27 municipalités du comté de Frontenac ont procédé aux mises en nomination

LAC-MÉGANTIC (GD) — Il y avait dimanche mise en nomination dans 27 municipalités du comté de Frontenac.

Lambton Village

Le maire sortant de charge, M. J. Emery Roy, aura un adversaire en la personne de M. Archille Quirion.
Au siège no 4, M. Roméo Bouffard fera la lutte à l'échevin sortant Hubert Dostie.
Au siège no 5, M. Jean-Louis Rouillard affrontera l'échevin sortant Gaétan Proteau.
Au siège no 6, M. Toussaint Dostie sera opposé à M. Fernand Bureau, échevin sortant de charge.

Lambton Canton

Le maire Bertrand Bouffard a été réélu par acclamation, pour un quatrième mandat.
L'échevin Guy Bolduc a été réélu au siège no 1, de même que l'échevin Normand Duquette au siège no 2. Quant au conseiller Léandre Lapointe, il a été réélu au siège no 3.

St-Romain

A la mairie, M. Bertrand Allen fera la lutte au premier magistrat sortant, M. Philippe Hallé.
M. Jean-Guy Jacques affrontera M. Clément Boulanger, échevin sortant de charge.
M. Réginald Richard sera opposé à M. Alain Bellavance, échevin sortant de charge.
M. Bertrand Goupil a été élu en remplacement de M. Conrad Richard.

St-Sébastien Village

Le maire sortant de charge,

Les Filles d'Isabelle d'East Angus se choisissent un nouvel exécutif

EAST ANGUS (GP) — Les Filles d'Isabelle d'East Angus se sont élu un nouvel exécutif lors de leur récente assemblée, sous la présidence d'honneur de Sr. Marg Belleau, députée de District et de M. l'abbé Gérard Langevin, aumônier d'État diocésain des cercles des Filles d'Isabelle.

Mme Yvonne Landreville a été réélue régente, Mme B.H. Fournier, vice - régente, Mme Rita Ménard, ex-régente, Mmes Rita St-Hilaire, Jeannette Moore et Réjeanne Gosselin ont été nommées syndics, Mme Rita Roberge, secrétaire-archiviste, Mme Lucienne Lagueux, secrétaire-trésorière, Mme Madeleine Bisson, secrétaire financière, Mme Desneige Robert gardienne.

Réélection au Cercle l'Assomption des Filles d'Isabelle à Lac-Mégantic

LAC-MÉGANTIC, (GD) — Mme Simone Durand a été réélue pour un autre mandat au poste de régente du cercle l'Assomption des Filles d'Isabelle.

Mme Durand sera secondée dans sa tâche par Mme Antoinette Bureau, vice régente, Mme Rachel Morin, régente ex-officio, Mme Solange Boulé, secrétaire-archiviste, Mlle Madeleine Guérin, secrétaire-financière, Mlle Blanche Charest, trésorière, Mmes Lucille Boulanger, Gaby Perron et Germaine Champagne, syndics, Mme Béatrice Boulanger, gardienne, Mme Fleurette Duquet-

te, monitrice, Mmes Yvonne Grenier et Fernande Lacroix gardes, Mme Jeanne Perrault, chancellerie, Mme Marie Brousseau, rédactrice, Mme Marion Gourdeau, musicienne, Mmes Irène Lemieux et Marie Plante guides, et Mm's Thérèse Charrier, porte-bannière.

Mme Gracienne Guay a présidé l'élection, assistée de Mmes Régina Ruel, secrétaire d'élection, et de Mme Gertrude Quirion.

Mme Marguerite Belleau, députée de district, a procédé à l'installation des membres de l'exécutif du cercle.

M. Marc Bussièrès, a été réélu pour un deuxième mandat. L'échevin Gaston Veilleux a été réélu tandis que M. Camille Belier a été élu en remplacement de M. Paul-Henri Gosselin et que M. Paul-Emile Audet succède à M. Guy Richard.

St-Sébastien Parioise

Le maire sortant, M. Hervé Bernier, a été réélu pour un deuxième mandat.

Au siège no 5, M. Léo Bernier a été réélu pour un deuxième terme, tout comme M. Réal Audet au siège no 2. Au siège no 1, M. Narcisse Rosa succède à M. Lenio Bolduc.

Audet

Le maire Octave Grenier a été réélu pour un quatrième mandat.

L'échevin Hubert Bilodeau a été réélu au siège no 5, de même que l'échevin Eddy Boucher au siège no 6. Au siège no 2, M. Raymond Bouchard succède à M. Réjean Langlois.

Courcelles

Le maire Donat Gallant a été réélu pour un deuxième mandat.

Au siège no 2, M. Armand Bouffard fera la lutte à M. Denis Goulet. Ce siège était occupé précédemment par M. Renaud Boulanger.

Au siège no 4, M. Roger Lessard affrontera M. Germain Fortier. Ce siège était détenu précédemment par M. Camille Bélanger.

Au siège no 5, M. Guy Goulet sera opposé à M. Adélard Blanchet. Ce siège était occupé

dienne, Mme Marcel Savard, chancellerie, Mme Yvonne Beaudry, monitrice, Mme Alice Poirier et Madeleine Roy, guides, Mme Rita Thompson, garde extérieure et Mme Nadeau, garde intérieure, Mme Rita Dugal porte-bannière et Mme Thérèse Bouchard, rédactrice.

Décorations

On procéda ensuite à la décoration des quart-de-siècle de l'association dont les noms suivent: Mmes Blanche Roberge, Françoise Hamel, Mmes Eva Bouchard, Rita Roberge, Rachelle Guérin, Annette Paquin, Thérèse Pélipin, Françoise Morin, Pierrette Dolbec, Eva Pinard et Réjeanne Gosselin. La soirée se termina par un délicieux goûter.

Les responsables ont fait ressortir l'impossibilité d'organiser un réseau local de télévision comme à Magog à cause du coût trop élevé.

Les responsables ont fait ressortir l'impossibilité d'organiser un réseau local de télévision comme à Magog à cause du coût trop élevé.

Par ailleurs, le curé de Sawyerville, l'abbé Bisson était le conférencier invité. Il a parlé de la jeunesse d'aujourd'hui.

BURY — M. Gordon Dougherty a été réélu maire de Bury.

Par ailleurs, au siège no 1, M. Robert Fitzsimons a été réélu alors que M. Réal Loisel a été élu au siège no 3 en remplacement de M. Romuald Morneau. Au siège no 6, M. Cedric Jenkinson a été réélu.

Précédemment par M. Fernand Patry.

Piopolis

Le maire sortant de charge, M. Léopold Thivierge, a été réélu pour un deuxième mandat.

M. Henri-Louis Grenier a été réélu au siège no 3. M. Lucien Thivierge remplace au siège no 2 l'échevin sortant de charge Ernest Fortier. Au siège no 1, M. Henri Roy a été élu en remplacement de M. Léo Charbonneau.

St-Robert-Bellarmin

Le maire sortant de charge, M. Alfred Lachance, a été réélu pour un deuxième mandat.

L'échevin Gérard Boulet a été réélu au siège no 1 tandis que l'échevin Léonél Nadeau était réélu au siège no 4 et que l'échevin Anatole Quirion conservait pour un autre mandat le siège no 5.

Dorset

Le maire Armand Létourneau a été réélu pour un deuxième terme.

Aux sièges qu'ils occupaient, MM. Léo Couture et Gérard Blanchette ont été réélus par acclamation tandis que M. Joseph Blanchette a été élu en remplacement de M. Philippe Jacques.

St-Méthode

Dans cette municipalité où le terme d'office des membres du conseil municipal est de trois ans, M. Pamphile Tardif a été réélu à la mairie pour un deuxième mandat.

M. Léonard Marois a été ré-

Accident spectaculaire à l'entrée du village de Nantes

NANTES, (GD) — Une jeune fille a subi des coupures sans gravité et deux voitures ont été lourdement endommagées dans un accident fort spectaculaire survenu à l'entrée du village de Nantes.

Des automobiles conduites par MM. Marcel Grenier, de Lac-Mégantic, et Marcel Hamel, de Montréal, sont en effet entrées en collision et ont quitté la route, la voiture de M. Grenier effectuant un saut sur un ponton qui a considérablement aplati sa toiture.

Mlle Monelle Bolduc, de Lac-Mégantic, qui était à bord de l'un des véhicules endommagés a été légèrement blessée. Elle a pu réintégrer son domicile a-

près avoir reçu les premiers soins à l'hôpital St-Joseph de Lac-Mégantic où elle avait été transportée.

La voiture de M. Hamel a subi des dommages estimés à \$400. Quant à l'automobile de

M. Grenier, elle a été complètement démolie.

La Sûreté du Québec, détachement de Lac-Mégantic, a procédé aux constatations habituelles sur les lieux de l'accident.

Les salles de la Légion: lieu d'une foule d'activités

LAC-MÉGANTIC, (GD) — La salle de la Légion canadienne sera en novembre le théâtre de nombreuses activités qui, du fait de leur diversité, devraient satisfaire les exigeants d'entre les membres de la section locale.

Ainsi, c'est ce soir que se tiendra l'assemblée mensuelle régulière des légionnaires.

Chasse et films

Le 7 novembre, un souper canadien sera servi à l'occasion de la clôture de la saison de la chasse au chevreuil. Tout au long de la semaine, on pourra assister sans frais à la projection des meilleurs films de guerre canadiens tournés sur les lieux mêmes de l'action. La représentation débutera à 20 heures.

Honneur aux anciens

Le 13 novembre, "Les Anciens de la Cie B", une association visant à regrouper ceux qui, depuis 1946, ont été pendant des périodes plus ou moins

longues membres de la compagnie de soutien du Régiment de la Chaudière, tiendra sa rencontre annuelle. Un orchestre fera les frais de la musique.

Le lendemain, on évoquera, à l'occasion du Jour du Souvenir, la mémoire de ceux qui sont tombés au champ d'honneur. Un buffet froid sera servi et un orchestre fera les frais de la musique.

Une grande partie d'huitres sera présentée le 21 novembre. Ceux que les fruits de mer laissent indifférents pourront apaiser leur appétit sur de succulentes fèves au lard. On est prié de faire ses réservations d'ici le 14 novembre.

Dards

Enfin, un tournoi mixte de fléchettes sera présenté le 28 novembre à l'intention des membres de la Légion et de leurs invités. Les participants seront répartis en équipes de trois personnes. On procédera en soirée à la remise des trophées et des bourses aux vainqueurs.

Les dames de l'AFEAS de Cookshire

COOKSHIRE. — Les membres de l'AFEAS, de Cookshire, ont reçu Mme Henri-Louis Beaulieu, lors de leur dernière assemblée.

Par ailleurs, le curé de Sawyerville, l'abbé Bisson était le conférencier invité. Il a parlé de la jeunesse d'aujourd'hui.

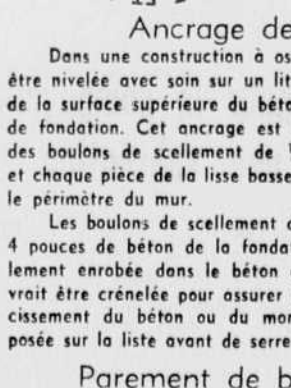
d'hui. Les dames en sont venues à la conclusion qu'il faut savoir écouter et dialoguer avec les jeunes.

Un goûter a été préparé par le comité des arts ménagers et les dames ont apporté des conserves pour une dégustation.

CHRONIQUE SUR L'HABITATION

(A titre d'information publique)

Votre nouvelle maison nous intéresse au plus haut point !



Ancrage de la lisse basse

Dans une construction à ossature de bois, la lisse basse devrait être nivelée avec soin sur un lit de mortier qui assure un ancrage de la surface supérieure du béton; puis elle doit être ancrée au mur de fondation. Cet ancrage est habituellement réalisé en employant des boulons de scellement de 1/2 pouce, espacés d'un plus 8 pieds et chaque pièce de la lisse basse doit contenir au moins 2 boulons sur le périmètre du mur.

Les boulons de scellement devraient être enrobés dans au moins 4 pouces de béton de la fondation. L'extrémité du boudon de scellement enrobée dans le béton ou dans le joint de maçonnerie devrait être crénelée pour assurer un bon liaisonnement. Après le durcissement du béton ou du mortier, une grande rondelle plate est posée sur la liste avant de serrer l'écrou à sa place.

Parement de brique et de pierre

Si le fini extérieur consiste en un parement de maçonnerie, il faut prévoir un débord d'appui sur la fondation, d'une largeur suffisante pour laisser un vide d'au moins 1 pouce entre la maçonnerie et le papier de revêtement. Un solin de base devrait se prolonger depuis la face extérieure du mur, en passant sur le débord et puis être prolongé d'au moins 6 pouces le long du mur derrière le papier de revêtement. Des attaches métalliques inoxydables clouées aux poteaux et enrobées dans la maçonnerie, devraient être utilisées pour liaisonner le parement à la charpente de bois; elles sont habituellement espacées de 32 pouces horizontalement, et de 16 pouces verticalement, ou de 24 pouces horizontalement et de 20 pouces verticalement, suivant l'espacement des poteaux.

Il faut laisser des trous pour l'évacuation des eaux de condensation à tous les 2 pieds dans l'assise inférieure du parement, en laissant un joint vertical vide de mortier. Le parement de maçonnerie devrait avoir au moins 3/8 pouce d'épaisseur.

Choisissez un genre de brique qui est dure, absorbe peu d'eau et est destinée à être exposée aux intempéries. La pierre employée pour le parement devrait être choisie parmi les matériaux qui sont connus pour être durables dans la localité.

La brique et la pierre devraient être posées sur un lit plein de mortier; il faut prendre soin de ne pas échapper de mortier dans l'espace entre le parement et le papier de revêtement. Les joints extérieurs doivent être travaillés pour donner un fini lisse afin d'obtenir une résistance maximale à la pénétration de l'eau.

Maison sans sous-sol

Un sous-sol est destiné par tradition à fournir un espace pour y installer un système de chauffage central et pour le rangement de combustibles solides, tels que le bois ou le charbon, aussi bien qu'un espace pour la lessive, le rangement en vrac, etc. Cependant, l'usage de l'huile et du gaz comme combustible s'est répandu énormément et l'emploi grandissant d'un chauffage électrique, ont réduit la nécessité d'un lieu de rangement pour le combustible. Les systèmes de chauffage compacts modernes ainsi que les facilités de lessivage et de rangement peuvent facilement être installés au premier. En

conséquence, de plus en plus les maisons sont construites sans sous-sol. Mais, étant donné qu'un sous-sol est un espace supplémentaire peu coûteux qui peut être employé pour le rangement, le logement ou une salle de récréation, la plupart des maisons sont encore construites au Canada avec sous-sol.

Une maison sans sous-sol peut être construite soit sur un plancher-dalle en béton reposant sur le sol ou sur un mur de fondation avec vide sanitaire sous le rez-de-chaussée. Dans une maison à mi-étage, le vide sanitaire sous une partie de la maison est souvent combiné à un sous-sol sous une autre partie.

Maison sur vide sanitaire

Une maison sur vide sanitaire s'appuie sur une fondation qui est prolongée au moins de 6 pouces au-dessus du niveau du sol fini à l'extérieur.

La charpente du plancher est montée de la même manière que dans le cas d'une maison avec sous-sol. Entre le sol et la sous-face des poutres et des solides, il faudrait laisser un espace d'au moins 12 pouces et de plus, il faut également prévoir une tranchée d'accès pour les réparations ou système de chauffage, et permettre d'atteindre les regards et les siphons de plomberie. L'échappée peut être assurée en élevant le rez-de-chaussée suffisamment au-dessus du sol ou en creusant jusqu'à la profondeur nécessaire à l'intérieur des murs de fondation avant de les monter.

Les tranchées sont creusées pour les murs de fondation, et les rigoles sont mises en place à une profondeur déterminée par les conditions du sol et suffisante pour les protéger de l'action de la gelée. Les dimensions des rigoles sont généralement les mêmes que dans le cas de celles qui appuient les murs de sous-sol. Les fondations peuvent être construites de béton ou de maçonnerie d'éléments mais étant donné que le niveau du sol à l'intérieur est rarement inférieur au niveau extérieur, l'épaisseur de la fondation est habituellement moindre que celle de la fondation qui emmure un sous-sol.

Une semelle de poteau qui appuie la poutre de plancher devrait également reposer sur un sol intact et cela peut exiger une excavation. Un poteau de béton ou de maçonnerie est généralement employé pour appuyer les poutres et l'aire creusée est habituellement remblayée autour des rigoles et de la base du poteau lorsque le sol du vide sanitaire est nivelé.

Lorsque le sol du vide sanitaire est en bas du niveau du sol fini à l'extérieur, le mur de la fondation devrait être imperméabilisé à l'humidité. Un tuyau de drainage en argile est alors installé autour de la rigole et raccordé à un drain tel qu'il est prévu pour les fondations de sous-sol. Le sol du vide sanitaire et des tranchées d'accès est alors incliné vers un drain et un pare-vapeur en polyéthylène de 4 millièmes ou un matériau à teneur en rouleau de 45 livres est installé sur la surface en ayant soin que les joints recouvrent d'au moins 4 pouces.

Le pare-vapeur sert de revêtement de sol qui empêche l'humidité de la terre d'atteindre le vide sanitaire. Le vide sanitaire devrait alors être ventilé.

La où le climat est froid, le vide sanitaire est habituellement chauffé pour empêcher le gel des tuyaux de plomberie. Dans un climat plus clément, le vide sanitaire peut être laissé non chauffé et un isolant est ajouté sous le plancher.

Message de la

Société des Constructeurs d'Habitations de Sherbrooke et District Inc
Bureau au 275, rue Lavallée — Tél.: 567-4762

GERARD ALLARD

220
150 Avenue Sud, Sherbrooke 568-1618
Spécialiste en maisons à prix modique.

ROBERT & ROBERT

Matériaux de construction
St-François-Xavier de Brompton, Qué.
Tél.: 845-2731

GEORGES RIENDEAU

Entrepreneur général.
Spécialité: habitations familiales.
1272, Larocque — Sherbrooke
562-0865

LIONEL DALLAIRE

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
2240, RUE ALBERT LOZEAU, SHERBROOKE

Votre Jour CHANCEUX...

pourquoi pas aujourd'hui?

Vous pouvez être gagnant
en consultant nos pages
D'ANNONCES CLASSEES

LA TRIBUNE

PAGE 4

SHERBROOKE, MARDI, 2 NOVEMBRE 1971

de magog, coaticook,
villes frontalières



Une légende



Depuis deux ans, on s'attend à ce que les travaux de construction d'un nouveau pont soient faits entre Notre-Dame-des-Bois et Woburn. Ce petit pont d'ailleurs a son histoire et même sa légende... (Photo La Tribune)

La Jeune chambre termine sa semaine d'activités

MAGOG, (RLC). — Une foule nombreuse s'est rendue visiter l'imprimerie Montclair-Magog, à Magog. Cette visite industrielle se faisait dans le cadre des activités de la "Semaine Jeune chambre".

Après la visite industrielle, la journée s'est poursuivie au motel Cabana où un cocktail et un souper ont été offerts en l'honneur du président honoraire de la Jeune chambre, M. Marcel Gingras. MM. Peladeau, président de Québec, et Lemieux, vice-président de la même compagnie, étaient les conférenciers invités. Dans son discours, M. Peladeau a remercié la Jeune chambre de l'avoir invité à ce souper. Selon M. Peladeau, propriétaire de plusieurs journaux de la province, il est temps que les québécois s'intéressent au commerce et à l'industrie. "C'est pourtant du côté de l'économie que nous avons nos plus grandes faiblesses", a déclaré M. Peladeau. Il a ensuite raconté quelques petites expériences personnelles, "quelques-

uns de ses trips", comme il s'est plu à le dire. Selon M. Peladeau, il est nécessaire, pour réussir, de confier les problèmes particuliers à des personnes compétentes dans le domaine où se situent les problèmes.

Dans son discours, M. Marcel Gingras, président honoraire de la Jeune chambre, a remercié cet organisme de l'honneur qu'il lui offrait et s'est dit prêt à l'aider dans ses actions. M. Marcel Gingras a aussi remis à M. Louis Faucher, imprimeur connu à Magog, un certificat de mérite pour l'excellent travail accompli par celui-ci dans le domaine public.

La "Semaine Jeune chambre" s'est terminée dimanche par un rallye automobile. Le départ s'effectuait face aux bureaux de l'office du tourisme de Magog pour parcourir les routes de la région. Plusieurs participants s'étaient donné rendez-vous à ce rapide rallye. Le tout s'est terminé par un souper au restaurant

Rivière de Magog où on a procédé à la remise des trophées pour les meilleurs concurrents.

Magog en bref

MAGOG, (RLC). — Lors de la soirée amateur organisée pour le défilé du Père Noël, M. André Pénin a remporté le premier prix pour son interprétation. Mlle Monique Audet a remporté le prix de présence.

D'autres personnes se sont méritées des mentions honorables pour leur performance sur la scène. Il s'agit de Jeannine Lavallée, Mme Antonio Lamarche, Edouard Robert, Antoinette Breysey, Micheline Bousquet et Line Gaudreau.

Ce soir, ce sera l'initiation des nouveaux membres du club des Lions de Magog.

Dans la ligue de hockey O'Keefe, les Flyers ont remporté les honneurs sur le Pizzeria Orford, au compte de 4 à 3; les Sabres et les Aigles ont fait partie nulle 3-3; les Kings ont perdu contre les Eperviers 4-9.

Les Eperviers sont en tête du classement avec 13 points, suivent les Flyers avec 7, les Aigles et le Pizzeria Orford avec 6, les Kings et les Sabres avec 5. Mario Lamontagne, des Eperviers est en tête des compteurs avec 19 points. Le gardien des Eperviers, Yvan Turgeon est en tête des gardiens avec une moyenne de trois.

La soirée d'Halloween organisée par le club Bonne Entente de Magog a remporté un franc succès. La foi était de rigueur, même si on célébrait la fête des défunts.

Présidente du comité provincial no 5 de l'Association des vétérans de l'armée, de la marine et de l'aviation

MAGOG, (RLC). — Mme Judy Rogers, de Magog, a été élue à l'unanimité, à titre de présidente du comité provincial no 5, lors de la convention du commandement provincial de l'Association des vétérans de l'armée, de la marine et de l'aviation. La convention s'est tenue samedi dernier à Montréal.

Cette nomination est pour un terme de deux ans. Membre active de la section Magog, unité 72, depuis 20 ans, et ex-présidente et membre à vie des auxiliaires, Mme Rogers s'est dit enchantée par cette nomination. Mme Albert Viens, de Magog, a été élue secrétaire.

trésorière, Mme June Westman, de Lennoxville, a été élue première vice-présidente de l'unité 96. Mme Hazel Mugford, de Montréal, deuxième vice-présidente, Mme Joan Holton, de Québec, troisième vice-présidente, Mme Rita Hawden, de Montréal, quatrième vice-présidente, Mme Paulette Danis, de Chambly, cinquième vice-présidente. Pour sa part, Mme Joan Dunne, de Montréal, passe de présidente à ex-présidente.

L'installation des nouvelles officières a été conduite par la



Mme Judy Rogers
(Photo La Tribune)

Une première antenne parabolique pour l'Estrie à Cookshire

COOKSHIRE. — Pour la première fois dans les Cantons de l'Est, une antenne parabolique a été installée.

Cette antenne, installée à Cookshire, mesure 180 pieds de large par 60 pieds de haut. Le point focal est à 100 pieds.

Une telle antenne permettra un plus grand champ afin de capter les signaux et les maintenir à la même amplitude et ainsi fournir une plus grande stabilité.

Cette antenne aura un rayonnement à Cookshire seulement, puisque le coût serait trop élevé pour permettre de desservir une autre ville.

Les responsables ont fait ressortir l'impossibilité d'organiser un réseau local de télévision comme à Magog à cause du coût trop élevé.

Une majorité de 32 voix

Le maire de Ste-Edwidge conserve son siège

STE-EDWIDGE, (RR). — M. Marcién Fontaine a été reporté à la mairie de la municipalité de Ste-Edwidge hier lors du scrutin municipal, remportant la victoire avec 32 voix de majorité sur son adversaire, M. Edmond Scalabrini. Le partage des votes a été de 160 voix en faveur de M. Fontaine, tandis que 128 électeurs se prononçaient à l'avantage de M. Scalabrini.

C'était la première fois que M. Fontaine avait à faire face à la compétition depuis son accession au fauteuil de maire en 1958, ayant à chaque reprise été reporté sur son siège sans contestation.

Il y avait également contestation à un des sièges de conseiller, alors que l'échevin sortant au siège no. 5, M. Noël Fontaine est passé à deux che- voux d'y laisser son dépôt après avoir recueilli 72 votes tandis que son adversaire, M. Roger Scalabrini en recueillait 214, déclassant M. Fontaine avec une majorité de 142 voix.

Au cours de la journée, le président d'élection, M. Roland Favreau a dénombré 291 voteurs sur un total éligible de

372, ce qui représente un vote d'une proportion assez considérable pour cette municipalité. Un total de huit bulletins ont été rejetés parce qu'ils con- tenaient des irrégularités. Le cas s'est présenté sur trois bulle- tins dans le cas des votes à la mairie et cinq ce qui concer- nait le vote à l'échevinage.

Des précisions au sujet d'un siège à contester

COATICOOK, (RR). — M. Fernand Comtois, candidat au siège numéro 1 du conseil municipal de Coaticook aux élections qui se tiendront diman- che a tenu dans un commu- niqué remis aux journaux à dé- finir clairement sa position quand à son choix du siège à contester.

Dans son communiqué, M. Comtois fait état que depuis peu, il existe une entente entre la population des différents quartiers de la ville, entente qui, de dire M. Comtois "a été très longue à obtenir" ajoutant que "les plus vieux de ses concitoyens peuvent très bien s'en souvenir".

"En ma qualité de résident de la partie nord de Coaticook, et de candidat au poste de conseiller au siège numéro 1, de poursuivre M. Comtois, il est de mon devoir et de l'intérêt de tous de porter à l'attention de la population, le danger qui me- nace de détruire cette bonne

entente du fait que mon adver- saire à l'élection de dimanche prochain est un résident de la "ville" de Coaticook".

Le siège numéro 1, d'ajouter M. Comtois a toujours été ré- servé au seul représentant du nord à faire partie du conseil et changer cet état de chose, aurait pour effet, d'enlever à St-Marc, toute représentation à la table de délibération".

Le communiqué signale en outre "qu'il est inconcevable que M. Thibault veuille nous représenter puisque jamais il nous est venu à l'idée de solli- citer sa candidature pour nous représenter lorsqu'il demeurait parmi nous à St-Marc".

Le communiqué termine en disant: "J'espère avoir situé les faits, tels qu'ils doivent être vus à l'approche de cette élec- tion, et j'ai grande confiance en l'appui de la population et lui demande, pour le bien de tous, un vote qui n'imposera pas à St-Marc un étranger comme représentant".

Fearon et Coy élus au conseil municipal du Canton d'Ascot

ASCOT CANTON. — M. Gedner Fearon a été ré- élu maire du Canton d'Ascot, lors des élections, hier, avec une majorité de 391 voix.

M. Fearon a obtenu 695

voix alors que son adver- saire Me Claude Nadeau en a eu 294.

Par ailleurs, au siège no 2, M. Allan Coy a rempor- té 685 voix contre 295 pour M. J. Provost.

A North Hatley

Robert L. Reed conserve son siège détenu depuis 20 ans

MAGOG, (RLC). — M. Robert L. Reed a recueilli 83% des voix hier lors du scrutin mu- nicipal à North Hatley, pour con- server son siège d'échevin qu'il détient depuis 20 ans. Mme Hélène Doultroux, candi- date au seul poste contesté, a recueilli pour sa part 17% des suffrages exprimés.

La participation à l'élection d'hier dans la municipalité de North Hatley a été établie à 62%.

Mme Doultroux a affirmé s'attendre à une défaite mais

elle s'est dite satisfaite de la participation de la population. Sa candidature visait à pro- mouvoir un projet d'animation sociale. Elle voulait attirer l'attention de l'électorat sur la possibilité d'acheter une an- cienne école francophone dé- s affectée pour en faire le cadre de cette animation.

Elle explique sa défaite par l'âge assez élevé de la popu- lation. Elle soutient que le fait d'être candidate féminine n'a pas nui au but poursuivi.

Travestis



Dans le cadre de la soirée de l'Halloween organisée par le club Bonne Entente de Magog, M. Georges Lussier a remis une plaque souvenir aux meilleurs costumes. M. et Mme Dollard Pouliot, appa- raissant sur la photo, se sont mérité le prix.

(Photo La Tribune, par Fernand Boisvert)

En quelques lignes

LAC-MEGANTIC, (GD). — Un accrochage survenu à Notre-Dame des Bois a causé des dommages matériels estimés à \$300 aux automobiles de MM. André Tardif, de Lac-Mégantic, et Gérard Beaugrand, de Roxton Pond... personne n'a été blessé dans cet accident...

On déplore à Woburn le décès de M. Aimé Poulin... le dé- funt était âgé de 87 ans... il était le père de M. Albert Poulin, membre du conseil municipal de Woburn...

M. René Jacques, de St-Hilaire de Dorset, a subi des ble- sures sans gravité lorsque l'automobile qu'il conduisait a ca- poté en bordure d'une route secondaire menant à cette loca- lité... la voiture, un modèle 1970, est une perte totale...

On déplore à Notre-Dame des Bois le décès de Mme Char- les Lessard... la défunte était âgée de 96 ans...

Les automobiles de MM. René Blanchette, du Vermont, et Fernand Cameron, de Stornoway, ont subi des dommages es- timés à plusieurs centaines de dollars dans un accrochage survenu sur une route secondaire, non loin de Courcelles... les occupants des voitures endommagées n'ont toutefois pas subi de blessures...

Il n'a pas fallu bien des heures pour que les chasseurs ra- menent des bois de la région les premiers chevreuils de la saison de la chasse... samedi matin, on pouvait voir, ficé à un coffre arrière d'une automobile, un superbe mâle de quel- que 200 livres abattu d'une balle entre les deux yeux... voilà la preuve qu'il existe tout autour de nous des tireurs d'une habileté peu commune !...

On a crié sur tous les toits les exploits de ces Nemrod du dimanche qui ont ramené d'une excursion de chasse un trophée plus ou moins encombrant... la renommée ne fera sans doute pas retentir ses trompettes pour chanter les faits d'armes de ce chasseur qui, trouvant sur la toiture d'une automobile ce que d'autres vont chercher dans les bois à grande dépense d'argent et d'énergie, a tout simplement subtilisé l'animal abattu par un Méganticois attaché à Woburn, M. Donald Va- chon... M. Vachon qui, d'ordinaire, entend à rire n'a pas ap- précié du tout la plaisanterie et on le comprend... les agents du détachement local de la Sûreté du Québec recherchent ac- tivement un goinfre ténébreux par des crampes d'estomac pour s'être trop empiifré de viande de chevreuil...

Un cycliste résidant à Lambton a été blessé lorsqu'il a été renversé par une automobile conduite par M. Clément Du- quette, de La Guadeloupe, alors qu'il circulait sur la route 28, non loin de Lambton... le blessé a été transporté à l'hô- pital St-Joseph de Lac-Mégantic... son état n'inspire aucune crainte...

Une collision survenue à l'intersection des rues Laval et Lemieux a causé des dommages estimés à \$1,500 aux au- tomobiles conduites par M. Emilien Bureau, de Nantes, et Mme Roméo Nadeau, de Lac-Mégantic... personne n'a été blessé dans cet accident... la Sûreté municipale de Lac-Mégantic a procédé aux constatations habituelles sur les lieux de la colli- sion...

Une collision survenue près de Notre-Dame des Bois a cau- sé des dommages matériels estimés à plus de \$1,000 aux au- tomobiles de M. Alexandre Chouinard et de Mme Aline Du- mont; tous deux de Woburn... personne n'a été blessé dans cet accident...



CHRONIQUE SUR L'HABITATION

(A titre d'information publique)

Votre nouvelle maison
nous intéresse au plus haut point !

Ancrage de la lisse basse

Dans une construction à ossature de bois, la lisse basse devrait être nivelée avec soin sur un lit de mortier qui assure un ancrage de la surface supérieure du béton; puis elle doit être ancrée au mur de fondation. Cet ancrage est habituellement réalisé en employant des boulons de scellement de 1/2 pouce, espacés d'au plus 8 pieds et chaque pièce de la lisse basse doit contenir au moins 2 boulons sur le périmètre du mur.

Les boulons de scellement devraient être enrobés dans au moins 4 pouces de béton de la fondation. L'extrémité du boulon de scellement enrobée dans le béton ou dans le joint de maçonnerie de- vrait être crenelée pour assurer un bon liaisonnement. Après le dur- cissement du béton ou du mortier, une grande rondelle plate est posée sur la liste avant de serrer l'écrou à sa place.

Parement de brique et de pierre

Si le fini extérieur consiste en un parement de maçonnerie, il faut prévoir un débord d'appui sur la fondation, d'une largeur suffi- sante pour laisser un vide d'au moins 1 pouce entre la maçonnerie et le papier de revêtement. Un solin de base devrait se prolonger depuis la face extérieure du mur, en passant sur le débord et puis être prolongé d'au moins 6 pouces le long du mur derrière le papier de revêtement. Des attaches métalliques devraient être utilisées pour liaisonner le parement à la charpente de bois; elles sont habituellement espacées de 32 pouces horizontalement, et de 16 pouces verticalement, ou de 24 pouces horizontalement et de 20 pouces verticalement, suivant l'espacement des poteaux.

Il faut laisser des trous pour l'évacuation des eaux de conden- sation à tous les 2 pieds dans l'assise inférieure du parement, en laissant un joint vertical vide de mortier. Le parement de maçon- nerie devrait avoir au moins 3 3/4 pouces d'épaisseur.

Choisissez un genre de brique qui est dure, absorbe peu d'eau et est destinée à être exposée aux intempéries. La pierre employée pour le parement devrait être choisie parmi les matériaux qui sont connus pour être durables dans la localité.

La brique et la pierre devraient être posées sur un lit plein de mortier; il faut prendre soin de ne pas échapper de mortier dans l'espace entre le parement et le papier de revêtement. Les joints extérieurs doivent être travaillés pour donner un fini lisse afin d'obtenir une résistance maximale à la pénétration de l'eau.

La maçonnerie mise en place par temps froid devrait être protégée contre le gel jusqu'à ce que le mortier ait durci.

Maison sans sous-sol

Un sous-sol est destiné par tradition à fournir un espace pour y installer un système de chauffage central et pour le rangement de combustibles solides, tels que le bois ou le charbon, aussi bien qu'un espace pour le lessive, le rangement en vrac, etc. Cependant, l'usage de l'huile et du gaz comme combustible s'est répandu énormément et l'emploi grandissant d'un chauffage électrique, ont réduit la nécessité d'un lieu de rangement pour le combustible. Les systèmes de chauffage compacts modernes ainsi que les facilités de lessivage et de rangement peuvent facilement être installés au premier. En

conséquence, de plus en plus les maisons sont construites sans sous-sol. Mais, étant donné qu'un sous-sol est un espace supplé- mentaire peu coûteux qui peut être employé pour le rangement, le logement ou une salle de récréation, la plupart des maisons sont encore construites au Canada avec sous-sol.

Une maison sans sous-sol peut être construite soit sur un plancher-dalle en béton reposant sur le sol ou sur un mur de fondation avec vide sanitaire sous le rez-de-chaussée. Dans une maison à mi-étage, le vide sanitaire sous une partie de la maison est souvent combiné à un sous-sol sous une autre partie.

Maison sur vide sanitaire

Une maison sur vide sanitaire s'appuie sur une fondation qui est prolongée au moins de 6 pouces au-dessus du niveau du sol fini à l'extérieur.

La charpente du plancher est montée de la même manière que dans le cas d'une maison avec sous-sol. Entre le sol et la sous-face des poutres et des solides, il faudrait laisser un espace d'au moins 12 pouces et de plus, il faut également prévoir une tranchée d'accès pour les réparations au système de chauffage, et permettre d'attein- dre les regards et les siphons de plomberie. L'échappée peut être assurée en élevant le rez-de-chaussée suffisamment au-dessus du sol ou en creusant jusqu'à la profondeur nécessaire à l'intérieur des murs de fondation avant de les monter.

Les tranchées sont créées pour les murs de fondation, et les rigoles sont mises en place à une profondeur déterminée par les conditions du sol et suffisante pour les protéger de l'action de la gèle. Les dimensions des rigoles sont généralement les mêmes que dans le cas de celles qui appuient les murs de sous-sol. Les fondations peuvent être construites de béton ou de maçonnerie d'éléments mais étant donné que le niveau du sol à l'intérieur est rarement inférieur au niveau extérieur, l'épaisseur de la fondation est habi- tuellement moindre que celle de la fondation qui emmure un sous-sol.

Une semelle de poteau qui appuie la poutre de plancher devrait également reposer sur un sol intact et cela peut exiger une excava- tion. Un poteau de béton ou de maçonnerie est généralement employé pour appuyer les poutres et l'aire creusée est habituellement rempliée autour des rigoles et de la base du poteau lorsque le sol du vide sanitaire est nivelé.

Lorsque le sol du vide sanitaire est en bas du niveau du sol fini à l'extérieur, le mur de la fondation devrait être imperméa- bilisé à l'humidité. Un tuyau de drainage en argile est alors installé autour de la rigole et raccordé à un drain tel qu'il est prévu pour les fondations de sous-sol. Le sol du vide sanitaire et des tranchées d'accès est alors incliné vers un drain et un pare-vapeur en polyéthylène de 4 millimètres ou un matériau à toiture en rouleau de 45 livres est installé sur la surface en ayant soin que les joints recouvrent d'au moins 4 pouces.

Le pare-vapeur sert de revêtement de sol qui empêche l'humidité de la terre d'atteindre le vide sanitaire. Le vide sanitaire devrait alors être ventilé.

La où le climat est froid, le vide sanitaire est habituellement chauffé pour empêcher le gel des tuyaux de plomberie. Dans un climat plus clément, le vide sanitaire peut être laissé non chauffé et un isolant est ajouté sous le plancher.

Message de la

Société des Constructeurs d'Habitations de Sherbrooke et District Inc
Bureau au 275, rue Lavallée — Tél.: 567-4762

GERARD ALLARD
220
110 Avenue Sud, Sherbrooke, 862-1618
Spécialiste en maisons à prix modique.

ROBERT & ROBERT
Matériaux de construction
St-François-Xavier de Brompton, Qué.
Tél.: 845-2731

GEORGES RIENDEAU
Entrepreneur général.
Spécialité : habitations familiales.
1272, Larocque — Sherbrooke
562-0865

LIONEL DALLAIRE
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
2240, RUE ALBERT LOZEAU, SHERBROOKE